



**CHANGEMENT d'APPAREIL de CATEGORIE F4  
APRES la SELECTION en EQUIPE de FRANCE de MAQUETTES  
MODALITES PRATIQUES**

**Rédacteurs :** Olivier MAUGEARD/ Luc MENEGUZ

**Date :** Janvier 2026

**Problématique :**

- ✓ La sélection d'un compétiteur en équipe de France (EdF) de maquettes repose sur les notes obtenues au Championnat de France et au concours comptant pour la sélection en EdF, ces 2 compétitions devant être réalisées avec le modèle qui sera présenté au Championnat du Monde de l'année N+1 (Cf « **Règlement Compétition Annexe - Sélection des équipes de France Edition** »)
- ✓ Toutefois le temps de construction d'une maquette de niveau international est parfois long, souvent plusieurs années. Cela peut conduire à son achèvement avant le Championnat du Monde mais après le concours comptant pour la sélection en EdF, seconde compétition après le Championnat de France pour déterminer les tandems pilotes/machines de l'équipe de France de Maquettes.
- ✓ Il est de l'intérêt collectif que les meilleurs appareils soient présentés au Championnat du monde. C'est la raison pour laquelle à la demande du GT Maquettes **l'Annexe - Sélection des équipes de France du Règlement Compétition prévoit dans son édition 2026** au paragraphe 5 une **disposition permettant à un pilote sélectionné en Equipe de France de Maquettes de participer au Championnat du Monde avec un autre appareil que celui avec lequel il a intégré l'Equipe de France.**
- ✓ La présente note a pour objectif de décliner les modalités pratiques de mise en œuvre de cette disposition.

**Principes généraux :**

- ✓ Le changement d'appareil ne doit **pas léser les pilotes qui n'ont pas été sélectionnés** en Equipe de France, ce qui induit que le compétiteur avec son nouvel avion doit obtenir des notes égales ou supérieures à celles obtenues au moment de sa sélection,
- ✓ La validation d'une nouvelle machine doit se dérouler dans des conditions similaires à celles du championnat de France de maquettes,
- ✓ Par souci d'optimisation des ressources mises en œuvre **une seule séance sera organisée** et on recherchera à regrouper tous les pilotes concernés. Si trop peu de pilotes



se présentent (entre 1 et 4), on étudiera la possibilité d'intégrer cette séquence de validation à un concours fédéral déjà inscrit au calendrier. Si plus de 4 pilotes sont candidats le GT maquettes proposera l'organisation d'une séance dédiée ; celle-ci pourra également tenir lieu de séance de préparation pour l'ensemble des pilotes de l'EDF.



#### Candidatures :

- ✓ Pendant le concours comptant pour la sélection en EdF le GT Maquettes questionnera les concurrents en catégorie F4 pour connaître leurs intentions en matière de changement de machine.

#### Responsabilité de la séance de validation des nouvelles machines :

- ✓ L'organisation est de la responsabilité du groupe de travail maquettes,
- ✓ Le collège de juges sera composé de 3 juges disposant d'une qualification nationale ou internationale. Idéalement ce seront les juges qui ont officié au cours du Championnat de France.
- ✓ Le Chef de l'Equipe de France de Maquette et le responsable du GT Maquettes en titre au moment du concours comptant pour la sélection en EdF seront présents et ils constitueront avec un des juges désigné par le responsable de GT, le jury de la séance de validation.

#### Planification :

- ✓ La séance de validation des nouvelles machines F4 sera organisée 4 mois avant la date du Championnat du Monde.
- ✓ Il appartient au responsable de GT de fixer la date précise et de la communiquer au moins 3 mois avant aux pilotes de la catégorie. (*Exemple : CDM en juillet, séance de validation en mars/avril, date transmise en janvier au plus tard*)

#### Critères d'acceptation du changement de modèle :

- ✓ Le nouveau modèle est validé si le compétiteur obtient avec cet appareil pendant la séance de validation **un score final (statique brut + moyenne des 2 meilleurs scores bruts en vols) supérieur ou égal au score final obtenu à l'issue du Championnat de France et du concours de sélection en EdF** (Le mode de calcul détaillé est rappelé en annexe)
- ✓ **En cas de non-participation au concours de validation ou si le score final ne respecte pas le critère ci-dessus, le pilote ne sera pas autorisé à changer de machine.** Sur proposition du GT, la validation du changement de machine sera accordée par le comité de sélection des équipes de France et sera notifiée au pilote dans les 15 jours suivant la validation.

## ANNEXE 1 : Calcul du score final à l'issu du CdF et du concours de sélection.

Exemple :

### CHAMPIONNAT de FRANCE

PILOTE	STATIQUE BRUT	SCORE BRUT VOL1	SCORE BRUT VOL2	SCORE BRUT VOL3	Moyenne des 2 meilleurs vols
A	2400	2520	2200		2360
B	2650	2800	2200		2500
C	2200	2350	2250		2300
D	2350	2150	2450		2300
E	2250	2300	2005		2153

### CONCOURS FEDERAL SELECTIF

PILOTE	STATIQUE BRUT	SCORE BRUT VOL1	SCORE BRUT VOL2	SCORE BRUT VOL3	Moyenne des 2 meilleurs vols
A	2320	2600	2000	2300	2450
B	2710	2105	2850	0	2478
C	2240	0	2550	2000	2275
D	2300	2220	2400	2455	2428
E	2180	2200	2015	2400	2300

### SELECTION

PILOTE	MEILLEUR STATIQUE	MEILLEURE MOYENNE EN VOL	SCORE FINAL	RANG
A	2400	2450	4850	2
B	2710	2500	5210	1
C	2240	2300	4540	5
D	2350	2428	4778	3
E	2250	2300	4550	4

*Score minimum à atteindre avec son nouvel appareil par le compétiteur B s'il souhaite participer avec au Championnat du Monde*

## ANNEXE 2 : Extrait du règlement compétition 2026



# RÈGLEMENT COMPÉTITION

Annexe - Sélection des équipes de France

Edition applicable le 1er janvier 2026 – version 2026-02

### MODALITÉS DÉTAILLÉES DE SÉLECTION DES ÉQUIPES DE FRANCE

Les modifications par rapport à l'édition de l'année précédente sont indiquées avec un double trait en marge droite

Edition	Date	Principales modifications
2026-02	09/12/2025	Modifications des règles de sélections VLE Ajout critère F2G
2026-01	15/11/2025	Modifications : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des compétitions retenues pour le VL</li> <li>- Possibilité de changement de machine pour la maquette</li> </ul>

**5 Maquette radiocommandée - F4C** (maquette vol radiocommandé) - **F4H** (maquette simplifiée vol radiocommandé)

Un pilote sélectionné peut être autorisé à changer de machine avant le championnat du monde.

Le pilote devra formuler la demande de changement de machine dans les 15 jours qui suivent sa notification de sélection par le comité de sélection.

Sous la responsabilité du GT, une session de validation des nouvelles machines sera définie au moins 4 mois avant la date du championnat considéré. Le collège de juges sera composé de 3 juges de niveau national ou international.

Le nouveau modèle sera validé si le compétiteur obtient pendant ce concours un score final (statique brut + moyenne des 2 meilleurs scores bruts en vols) supérieur ou égal au score final obtenu à l'issue du Championnat de France et du concours de sélection en équipe de France.

En cas de non-participation au concours de validation ou si le score final ne respecte pas le critère ci-dessus, le pilote ne sera pas autorisé à changer de machine.

Sur proposition du GT, la validation du changement de machine sera accordée par le comité de sélection des équipes de France et sera notifiée au pilote dans les 15 jours suivant la validation.